



Atelier « Accessibilité et espaces du logement »

La loi du 11 février 2005 pose les bases de l'accessibilité. Dans l'esprit de la loi, la mise en accessibilité signifie que toute disposition architecturale doit être conçue pour répondre aux besoins de tous, sans exclusivité, ni discrimination. Concevoir avec l'obligation d'accessibilité, posée par la loi depuis le 1^{er} janvier 2007 à tout professionnel intervenant dans l'acte de bâtir, implique donc de réfléchir aux besoins des personnes éprouvant des gênes ou des difficultés dans la vie quotidienne, invite à s'attacher à faciliter, à rendre confortables les espaces de vie pour tous les usagers. Depuis le 1^{er} janvier 2007, cette loi donne obligation à tout professionnel intervenant dans l'acte de bâtir de faciliter et d'organiser l'accessibilité et l'usage des espaces pour tous. Pour le cadre bâti existant, l'échéance fixée par la loi est 2015.

L'accessibilité, et plus généralement l'obligation d'accessibilité posée par la loi, ne concerne pas seulement les personnes handicapées stricto sensu mais l'ensemble de la population. Elle concerne toute personne confrontée à une situation de handicap due au vieillissement ou à une maladie; toute personne présentant des déficiences, des incapacités ou des désavantages sur le plan moteur, auditif, visuel ou psychique de façon permanente ou temporaire.

Répondre aux besoins de personnes éprouvant des gênes ou des difficultés dans la vie quotidienne, c'est s'attacher à faciliter, rendre tolérables et confortables les espaces de vie pour tous les usagers, qu'ils soient petits, grands, âgés que leur handicap soit permanent ou temporaire.

Toutefois ces personnes continuent d'être confrontées dans leur logement à des obstacles qui constituent autant d'entraves à leurs activités personnelles et à leur participation sociale. La réduction, et a fortiori la suppression de ces obstacles, n'est pas encore acquise. Qu'ils résident à leur domicile ou en institution, les français incriminent leurs déficiences comme cause de leurs limitations d'accès au logement. Pourtant des obstacles et barrières peuvent également exister du fait même de la conception des logements.

Travailler sur l'accessibilité des espaces du logement, c'est examiner les questions liées à sa circulation interne, aux difficultés éventuelles pour accéder à chacune des pièces et à l'adaptation de ses différentes fonctionnalités aux limitations potentielles d'une population variée. Ainsi les espaces des logements doivent pouvoir être accessibles aux personnes à mobilité réduite, mais aussi à celles présentant des déficiences des membres supérieurs afin qu'elles puissent ouvrir portes et fenêtres aisément, à celles ayant des déficiences auditives afin qu'elles puissent être alertées de la visite d'un tiers, à celles présentant un handicap visuel pour se déplacer et se repérer...

Aujourd'hui, il est nécessaire d'identifier ces obstacles et viser à les réduire avec l'appui des personnes confrontées à ces diverses situations. Il s'agit d'analyser leurs besoins, pour proposer des solutions, de développer des travaux qui permettent des avancées importantes et offrent des perspectives au développement de logements, d'équipements et de produits, mais aussi à différents types de services.

Quels sont les enjeux et les défis posés par la mise en accessibilité des bâtiments d'habitation? Quelles initiatives, quels dispositifs existants ou à créer pour accompagner l'utilisateur vers un logement répondant à ses besoins? Quelles solutions de financement apporter, individuel ou collectif?

Comment concevoir et réhabiliter les logements pour mieux répondre à la variété des utilisateurs et de leurs besoins? Comment faire de l'obligation d'accessibilité une voie vers la qualité des espaces des logements?

Si le logement doit permettre d'accomplir les multiples fonctions liées à la vie quotidienne; il doit également répondre aux habitudes de vie, aux besoins et aux aspirations de ses usagers. Quels produits, équipements et services accessibles peut-on développer? Comment articuler contraintes économiques, fonctionnelles et enjeux esthétiques? En quoi la démarche design peut-elle être porteuse d'innovations?

Le législateur a ainsi fixé des objectifs ambitieux en matière de conception et de réhabilitation des logements afin de permettre à tous d'habiter dans les meilleures conditions. L'accessibilité progresse, néanmoins sur le terrain, les contraintes restent fortes et la mise en œuvre de la loi soulève de nombreux débats.

L'objectif de l'atelier est de mettre en contact les différents réseaux, de mobiliser les différentes parties prenantes (représentants de l'administration, maîtrise d'ouvrage publique et privée, concepteurs, associations...), d'encourager la critique constructive et partager les résultats des expériences déjà initiées afin d'appréhender l'accessibilité dans le cadre d'une vision d'ensemble, et aussi comme support de novation.